



Exco
Naxis

6 Rue du Rhône
BP 20072
90002 BELFORT CEDEX
Tél. : 03 84 28 17 16
Fax : 03 84 55 04 23

ASSOCIATION MA Scène Nationale

**Hôtel de Sponeck
54 rue George Clémenceau**

25 200 MONTBELIARD

R.C.S. : 77833039900024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs les Adhérents de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « MA Scène Nationale » relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre bureau sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « règles générales 2 – subventions d'investissement » de l'annexe des comptes annuels concernant un changement de méthode comptable pour se mettre en conformité avec le règlement ANC N° 2018-06. Il a été opéré un retraitement rétrospectif des subventions pour 618 396€.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de votre association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Belfort, le 10 juillet 2020
Le Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'P. Auchet', is written over a horizontal line. The signature is fluid and cursive.

EXCO NAXIS
Philippe AUCHET

juillet 2020

Bilan ANC N° 2018-06

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	102 848	78 405	24 443	1 026
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom	25 896	25 896		675
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	646 006	427 993	218 014	230 812
Autres immobilisations corporelles	206 526	178 135	28 392	23 165
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	22 140		22 140	22 140
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts	52 358		52 358	47 175
Autres immobilisations financières	1 950		1 950	1 950
Total I	1 057 726	710 429	347 297	327 143
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	58 097	25 675	33 422	103 728
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	62 158		62 158	250 914
Total intermédiaire	141 254	25 675	115 580	354 642
Divers				
Valeurs mobilières de placement	6 773		6 773	308 627
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	683 448		683 448	241 527
Charges constatées d'avance	49 680		49 680	49 619
Total II	883 156	25 675	857 481	954 616
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 940 882	736 104	1 204 778	1 281 758

EXCO
NAXIS

Bilan ANC N° 2018-06

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		618 396
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		618 396
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	51 596	45 795
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	51 596	45 795
Autres réserves		
Report à nouveau	319 474	-152 945
Excédent ou déficit de l'exercice	-47 251	5 801
Situation nette (sous-total)	323 820	517 047
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	222 699	76 508
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	546 518	593 555
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	9 794	60 095
Total II	9 794	60 095
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	124 334	116 852
Total III	124 334	116 852
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	392	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	392	
Emprunts et dettes financières diverses	5 644	5 538
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	175 539	120 752
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	271 758	319 173
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	70 798	20 818
Produits constatés d'avance		44 976
Total IV	524 131	511 256
Ecart de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 204 778	1 281 758

EXCO
NAXIS

Compte de Résultat ANC N°2018-06

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services	238 398	426 023
Ventes de biens	2 391	1 274
Ventes de prestations services	236 007	424 749
Produits de tiers financeurs	2 863 414	2 894 972
Concours publics et subventions d'exploitation	2 863 414	2 894 972
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	105 356	85 150
Utilisation des fonds dédiés	60 095	10 500
Autres produits	1 869	19
Total I	3 269 131	3 416 665
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	2 391	1 274
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	1 538 937	1 380 128
Aides financières	20 107	5 538
Impôts, taxes et versements assimilés	18 061	25 473
Salaires et traitements	1 168 134	1 276 923
Charges sociales	480 885	498 859
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	61 296	106 329
Dotations aux provisions	7 482	21 818
Reports en fonds dédiés	9 794	60 095
Autres charges	44 657	34 440
Total II	3 351 744	3 410 876
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-82 614	5 789
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	859	2 457
Repr. / provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
Total III	859	2 457
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	392	3
Différences négatives de change	106	
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV	497	3
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	362	2 454
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-82 252	8 243
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	85	
Sur opérations en capital		
Reprises provisions, dép., et transferts de charges	37 785	
Total V	37 870	

EXCO
NAXIS

 Compte de Résultat ANC N°2018-06

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 870	38
Sur opérations en capital		
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions		
Total VI	2 870	38
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	35 001	-38
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		2 403
Total des produits (I + III + V)	3 307 860	3 419 122
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	3 355 111	3 413 321
EXCEDENT OU DEFICIT	-47 251	5 801
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	504 315	478 576
Bénévolat		
TOTAL	504 315	478 576
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	504 315	478 576
Personnel bénévole		
TOTAL	504 315	478 576



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CENTRE D'ART VIVANT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 1 204 778 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 47 251 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/06/2020 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1 - Règlement ANC N° 2018-06 :

Le règlement ANC n° 2018-06 applicable aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif a été appliqué par anticipation sur les comptes de l'exercice 2019, ayant également pour incidence la présentation des comptes 2018 inscrits en comparaison selon les dispositions de ce nouveau règlement comptable.

2 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

- Le traitement des subventions d'investissements acquises avant le 1er janvier 2000 et de fonds de réserves d'investissement utilisés avant le 1er janvier 2000 n'ont pas subi de changements de méthodes comptables.

- Les subventions d'investissement accordées à compter du 1er janvier 2000 étaient comptabilisées, jusqu'au 31/12/2018, au compte (102600) "Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables", respectant ainsi les dispositions du règlement CRC n° 1999-01.

Avec l'application pour la première fois du règlement ANC n° 2018-06 sur les comptes de l'exercice 2019, un changement de méthode comptable avec traitement rétrospectif a été opéré concernant ces subventions :

- suppression des comptes (102600) pour un solde de 618 396.38 €
- reclassement des subventions totalement amorties au compte (110100) "Report à nouveau" à hauteur de 262 469.71 €
- reclassement des subventions non amorties en totalité au compte (131100) "Subventions d'investissement" pour 355 926.67 €, et comptabilisation de la part déjà amortie de celles-ci et réintégrée extra-comptablement au compte (139100) "subventions d'investissement inscrites à résultat" par le compte (110100) "Report à nouveau" pour un cumul de 209 950.04 €
- inscription en 2019 d'une subvention d'investissement d'un montant de 38 000 € accordée par PMA pour le financement de biens acquis en 2019 directement au compte (131100)
- comptabilisation en 2019 de la quote-part de subvention virée à résultat pour un montant de 37 785.38 €

3 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions de fonctionnement sont considérées comme étant des compléments de prix et sont soumises au taux unique de TVA de 2.10%.

Toutes les ressources financières ainsi obtenues sont comptabilisées en subventions, aucun financement n'étant considéré comme étant

EXCO
NAXIS

Règles et méthodes comptables

assimilé à des concours publics

4 - PROVISION POUR IFC

L'Association a comptabilisé pour la première fois une provision pour les indemnités de fin de carrière au 01/01/2010,

Il s'agit de la méthode rétrospective des unités de crédit projetées, définie par la norme comptable IAS N° 19, révisée et par la norme FAS 87, conforme à la recommandation 2003 R.01 du CNC.

Une estimation selon le principe de la méthode rétrospective des unités de crédit projetées définie par la norme comptable IAS n°19 révisée et par la norme FAS 87, conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC ; a abouti à un engagement de 124 334.10 € au 31 décembre 2019 sous déduction des versements effectués sur un support spécifique.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié
- Age de départ : 62 ans
- Taux de turn-over moyen
- Revalorisation annuelle des salaires : 2 %
- Table de mortalité : INSEE 2018
- Taux moyen de charges sociales : 46 %
- Taux d'actualisation brut : 0.77 %

5 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

L'association a bénéficié de mises à disposition gratuites qui correspondent selon les dernières estimations transmises :

- pour la Ville de Montbéliard estimées à 365 525 €, calculées sur la base de 2018 et comprenant :

- * fluides = 41 386 €
- * loyers = 289 327 €
- * assurances = 4 254 €
- * interventions sur événements = 115 €
- * interventions sur bâtiments = 30 444 €

- pour la ville de Bethoncourt :

- * valeur locative des locaux pour 10 750 €, montant non actualisé depuis 2018

- pour la ville de Sochaux :

- * valeur locative des locaux pour 112 400 €,
 - * frais d'agents pour répétitions et nettoyage pour 15 640 €
- montant non actualisé depuis 2018

Ces contributions volontaires sont valorisées à 504 315 € par les tiers financeurs et sont comptabilisées en pied du compte de résultat.

En 2019, l'association a également pu utiliser l'équipement "le Jules Verne" de Montbéliard, mis ponctuellement à disposition en contrepartie d'une redevance forfaitaire hebdomadaire à l'occasion de chaque utilisation fixée à 500 €.

Charges à payer : le montant des charges à payer, parmi lesquelles peuvent figurer certaines charges considérées du point de vue de l'Administration Fiscale comme des "provisions" à condition de figurer sur un état spécial annexé à la déclaration de résultat. Cette récapitulation vaut état de fait.

Provisions pour risques et charges : conformément au règlement CRC 2000-06 appliqué à partir du 1er janvier 2002, des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

EXCO
NAXIS

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Règlement ANC N° 2018-06 :

Application par anticipation sur l'exercice comptable 2019 des dispositions du règlement ANC n° 2018-06 applicable aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Description de l'objet social :

- à travers une diffusion de formes artistiques pluridisciplinaires, permettre au plus grand nombre d'accéder à l'actualité de la création de référence nationale et internationale, à ses principaux courants comme à ses approches les plus singulières;
- s'affirmer comme un lieu de soutien artistique de référence nationale et internationale en facilitant le travail de recherche et de création des artistes, en premier lieu ceux issus des territoires régional et national, mais également en provenance des autres pays d'Europe et du monde;
- participer, dans son aire d'implantation (Communauté d'Agglomération, Aire Urbaine, voire dans le Département et la Région), à une action d'éducation artistique et de développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci en organisant la rencontre entre les créateurs, interprètes et publics, notamment en lien avec l'Education nationale, les structures socio-éducatives, les associations et opérateurs culturels.
- s'inscrire dans les réseaux de création et de diffusion, en France et à l'étranger, pour faciliter la circulation des oeuvres et jouer un rôle de conseil auprès des professionnels;
- assurer la gestion matérielle et financière des lieux de production et de diffusion de spectacles vivants

Autres éléments significatifs

Hormis les membres du Conseil d'Administration, l'association n'a pas recours au bénévolat pour la gestion de ses activités.

Evénements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

- Information au titre d'un événement post-clôture

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat de notre société, au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

- Information au titre de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité de l'entreprise postérieurement à la clôture de l'exercice

L'association Centre d'Art Vivant constate que cette crise sanitaire a un impact sur son activité depuis le 1er janvier 2020.

Elle a constaté depuis le 17 mars 2020 et jusqu'à la date d'arrêt des comptes annuels, une baisse significative de sa billetterie, perte qui peut être estimée à 30 K€, à laquelle vient s'ajouter le paiement des engagements en cours pour environ 6.5 K€ selon les recommandations concernant les salariés intermittents.

Etant donné la fermeture des salles de spectacles puis la mise en place des consignes sanitaires strictes, l'activité restera perturbée au moins jusqu'à la fin de l'année 2020.

La trésorerie reste positive, aucun report d'échéance n'a été sollicité, et aucune demande de prêt garanti par l'Etat n'a été déposée.

L'association a toutefois eu recours à l'activité partielle sur une partie du personnel, 24 salariés sur 32, ce qui représente au 31 mai 2020 un cumul de 4 582 heures indemnisées à hauteur de 44 K€.

A la date d'arrêt des comptes, l'association n'est pas en mesure de chiffrer, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat de l'année 2020.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'association à la date d'arrêt des comptes, le Centre d'Art Vivant estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

EXCO
NAXIS

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	126 314	26 205	23 775	128 744
Immobilisations incorporelles	126 314	26 205	23 775	128 744
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	617 325	28 683		646 008
- Installations générales, agencements aménagements divers	27 878			27 878
- Matériel de transport	35 680	6 658		42 339
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	120 714	15 596		136 310
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	801 596	50 937		852 534
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	22 140			22 140
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	49 125	5 183		54 308
Immobilisations financières	71 265	5 183		76 448
ACTIF IMMOBILISE	999 176	82 325	23 775	1 057 726

EXCO
NAXIS

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	26 205	50 937	5 183	82 325
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	26 205	50 937	5 183	82 325
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste	875			875
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	22 900			22 900
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	23 775			23 775

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	124 413	2 788	22 900	104 301
Immobilisations incorporelles	124 413	2 788	22 900	104 301
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	386 513	41 480		427 993
- Installations générales, agencements aménagements divers	26 938	939		27 878
- Matériel de transport	33 470	4 042		37 512
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	100 698	12 046		112 745
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	547 620	58 508		606 128
ACTIF IMMOBILISE	672 033	61 296	22 900	710 429

EXCO
NAXIS

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 267 382 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	22 140		22 140
Prêts	52 358		52 358
Autres	1 950		1 950
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	59 097	17 234	41 862
Autres	82 158	82 158	
Charges constatées d'avance	49 680	49 680	
Total	267 382	149 072	118 310
Prêts accordés en cours d'exercice	5 183		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	2 102
Total	2 102

Des subventions d'exploitation sont comptabilisées au 31/12/2019 pour un total de 59 000 €.

EXCO
NAXIS

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	618 396			618 396	
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	45 795	5 801			51 596
Report à Nouveau	-152 945		472 420		319 474
Excédent ou déficit de l'exercice	5 801	-5 801		47 251	-47 251
Situation nette	517 047		472 420	665 647	323 820
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	76 508		146 191		222 699
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	593 555		618 611	665 647	546 518

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	116 852	7 482			124 334
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	60 095	9 794	60 095		9 794
Total	176 947	17 276	60 095		124 334
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		7 482			
Financières					
Exceptionnelles					

EXCO
NAXIS

FONDS DEDIES :

Notes sur le bilan

Des fonds dédiés étaient constitués au 31/12/2018 concernant des engagements à réaliser à hauteur de 60 094.95 €, à savoir :

- saison numérique pour 9 862.88 €, pour 3 spectacles organisés en 2019 financés par le Conseil départemental
- engagements liés au projet de fusion avec l'association LE GRANIT pour 42 732.07 €, financés conjointement par la DRAC, PMA et la ville de MONTBELIARD
- projet TIGA pour 7 500 € financé par PMA

Au 31/12/2019, ces engagements ont été repris intégralement :

- réalisation en 2019 des spectacles pour des engagements dotés à hauteur de 9 862.88€, avec constitution de nouveaux engagements au 31/12/2019 pour 9 794.31 € concernant 3 projets réalisés en décalage sur 2020 et financés également par le Conseil Départemental sur le budget 2019
- les engagements relatifs aux 2 projets en lien avec le Théâtre "Le Granit" de Belfort, fusion des 2 entités et "Tiga", n'ont plus lieu d'être maintenus au terme de cet exercice comptable, aucune dépense significative ne sera comptabilisée sur le prochain exercice comptable.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 524 131 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	392	392		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	175 539	175 539		
Dettes fiscales et sociales	271 758	271 758		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	76 442	76 442		
Produits constatés d'avance				
Total	524 131	524 131		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	5 644			

EXCO
NAXIS

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVEN	32 336
INTERETS COURUS A PAYER	392
CONGES A PAYER	94 694
SALAIRES A PAYER	1 611
COMPTE EPARGNE TEMPS	29 889
CHARGES SOCIALES SUR CP.	38 658
CHARGES SOCIALES A PAYER	815
CHARGES/CPTE EPARGNE TPS	11 542
CLIENTS-AVOIRS A ETABLIR	2 587
Total	212 524

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVCE	49 680		
Total	49 680		

EXCO
NAXIS

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Suivi des subventions affectées

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
Saison Numérique	9 863	9 863	9 863	9 794	9 794
Fusion Le Granit	42 732	42 732	42 732		
Projet TIGA	7 500	7 500	7 500		
Total	60 095	60 095	60 095	9 794	9 794

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		746 495	2 109 019	2 500	5 400	2 863 414
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement			37 785			37 785
						2 901 199

EXCO
NAXIS